Charte de l’Éthique de la Faculté de Pharmacie de l’Université Libanaise :

« Ethique dans l’enseignement et enseignement de l’éthique »

***Inspirée de la charte de la Conférence Internationale des Doyens et des Facultés de Pharmacie d’Expression Française (CIDPHARMEF)***

L’éthique de la Faculté de Pharmacie de l’Université Libanaise est une éthique appliquée où le périmètre d’application se limite à la Faculté. Les aspects de l’éthique pharmaceutique dans les pratiques officinale ou industrielle, voire de biologie, sont donc volontairement laissés sous silence ; ils sont enseignés dans le cours d’éthique pharmaceutique.

La charte de l’éthique est un engagement moral que la Faculté de Pharmacie prend.

La charte de l’éthique de la Faculté de Pharmacie s’applique à deux domaines :

L’éthique de l’institution (dans ses activités de formation et de recherche)

La formation initiale et continue à l’éthique pharmaceutique.

**I. — Préambule**

Toutes les Facultés des sciences de la santé, dont celles de Pharmacie, fondent l’ensemble de leurs activités sur les valeurs qui inspirent le respect de la dignité de la personne humaine et la solidarité. Ces valeurs universelles ont vocation de régir les liens entre les acteurs du système de santé : patients, médecins, pharmaciens, enseignants, chercheurs et étudiants. Les valeurs spécifiques ont déjà été fixées à la Faculté de Pharmacie de l’Université Libanaise, adoptées par le Conseil de la Faculté, et font partie du règlement intérieur. Elles sont diffusées partout dans la faculté, auprès des enseignants, employés et étudiants :

* Equité
* Intégrité
* Innovation
* Excellence
* Citoyenneté
* Engagement
* Responsabilité
* Communication
* Professionnalisme
* Apprentissage Continu
* Respect de la dignité et des droits de l’homme
* Suprématie de la dimension humaine au détriment du profit matériel.

Ces valeurs imposent à la Faculté le respect de ses engagements envers les étudiants qu’elle forme, envers les enseignants et chercheurs qui assurent sa dynamique et envers les institutions desquelles elle dépend et celles qui lui sont affiliées. La responsabilité envers la Société requiert d’optimiser la qualité des formations et des recherches qui sont organisées en son sein.

La Faculté de Pharmacie de l’Université Libanaise se conforme aux textes législatifs et réglementaires en vigueur au Liban. Lorsque les activités dont elle est en charge ne font pas l’objet d’une codification juridique, ou que cette codification n’est pas suffisamment explicite, la Faculté doit s’inspirer des recommandations des comités d’éthique nationaux et/ou internationaux. Dans tous les cas, la Faculté de Pharmacie fonde ses activités sur le respect des Droits de l’Homme.

**II. — Les missions de la Faculté de Pharmacie**

La Faculté de Pharmacie a défini ses objectifs institutionnels ; sa mission est la suivante : « En harmonie avec la mission de l’Université Libanaise, la faculté de pharmacie œuvre dans le secteur public à assurer aux étudiants en pharmacie et post diplômés une formation centrée sur le patient, afin de répondre aux besoins évolutifs de la société en soins de santé; elle s’engage à assurer l’excellence académique scientifique et professionnelle ».

Pour la vision, elle est : « La faculté de pharmacie sera reconnue nationalement comme centre académique d’excellence pour la formation de qualité centrée sur le patient et répondant aux besoins de la société en soins de santé, et pour ses contributions à la recherche. La faculté contribuera efficacement à la réforme des soins de santé dans le pays et sera le partenaire de choix des professionnels de santé et l’interface de tous les partenaires potentiels opérant dans le pays ».

Le but de l’enseignement dans les Facultés de Pharmacie est de former un pharmacien responsable, c’est-à-dire un Homme de Science à l’écoute et au service d’une population dans son parcours de soin à l’échelle individuelle et collective, en sécurisant et optimisant les produits de santé engagés dans les protocoles thérapeutiques adoptés. À cet effet, chaque Faculté cherche à concilier les réponses aux besoins de santé de chacun et les ressources sanitaires disponibles. De ce fait, la formation initiale et continue à l’éthique pharmaceutique se situe parmi les priorités éducatives de la Faculté. Ainsi, les objectifs adoptés par la Faculté de Pharmacie de l’Université Libanaise sont les suivants :

* Fournir une éducation efficace, efficiente et innovante, diversifiée et centrée sur le patient, permettant l’acquisition des compétences nécessaires pour les différentes professions pharmaceutiques.
* Garantir la qualité par l’évaluation continue des programmes et des processus.
* Assurer un environnement ouvert à la communication, l’innovation et la participation.
* Œuvrer pour un partenariat pour le développement de la pratique professionnelle.
* Encourager le progrès scientifique et appuyer la recherche.
* Respecter les valeurs et la déontologie.
* Soutenir l’éducation continue.

Le but de la recherche faite en Faculté de Pharmacie est la production de savoirs pour le bénéfice individuel immédiat ou potentiel des patients et/ou un bénéfice collectif qui tienne compte des répercussions sur l’environnement, les individus et la société. A l’Université Libanaise, la recherche est active et gérée par une politique de recherche axée sur plusieurs thèmes, en recherches de base et appliquée.

Pour ses prestations de services, la Faculté de Pharmacie a un partenariat avec les autres acteurs du système de santé ; l’objectif est d’assurer le meilleur niveau de santé pour l’ensemble des citoyens en respectant un esprit d’équité et une utilisation optimale des moyens. La faculté œuvre pour assurer des services d’éducation continue sous forme de Diplômes Universitaires.

Des principes inspirant la mission et prestations de la Faculté de Pharmacie, il découle que la finalité de la formation et de la recherche pharmaceutiques ne peuvent être essentiellement d’ordre lucratif. Ceci est de toute façon en harmonie avec la mission de l’Université Libanaise, qui est un établissement public.

D’autre part, de ces mêmes principes, il ressort que les Facultés de Pharmacie assurent l’évaluation de leurs activités. Ceci est appliqué à la Faculté de Pharmacie de l’Université Libanaise et contribue à l’amélioration de l’enseignement.

La dimension éthique de ces différentes missions est incarnée dans la responsabilité sociétale que peuvent avoir les facultés de pharmacie à chaque fois que les préoccupations des parties prenantes sont prises en considération dans les pratiques et métiers de la faculté. C'est ainsi que la faculté de pharmacie a pour devoir de participer à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de santé par l'élaboration de projets collectifs de santé impliquant les différents partenaires afin de préparer le plus tôt possible les étudiants à leur futur rôle d'acteurs de santé. La réponse à ces différentes attentes, exige des facultés de pharmacie des valeurs fortes et une éthique rigoureuse.

**III. — Les personnes ressources de la Faculté de Pharmacie pour l’enseignement et la recherche**

Les critères de sélection des personnes ressources sont les compétences professionnelles spécifiques à chaque fonction dans le respect des objectifs institutionnels et en accord avec les buts assignés à la formation pharmaceutique tels qu’ils ont été définis dans la Faculté. Le recrutement et la promotion des personnes ressources en enseignement, en recherche, en soutien technique et administratif par la faculté de pharmacie se font sur des critères et selon des méthodes équitables et transparentes, sans discrimination liée à la race, au sexe, à l’âge, à l’appartenance socio-économique, politique ou religieuse.

Tous les enseignants et/ou chercheurs, ainsi que les personnes de soutien technique et administratif doivent accepter le principe du regard et de l’appréciation éthique d’un tiers pour tout ce qu’ils entreprennent de faire dans leurs missions.

**IV. — L’éthique de l’apprentissage des étudiants en pharmacie**

***Concernant les étudiants en Pharmacie :***

L’entrée et la sélection durant les études à la Faculté de Pharmacie se font sur des critères et selon des méthodes équitables, sans discrimination liée à la race, au sexe, à l’appartenance socioéconomique, politique ou religieuse. Les seuls critères retenus sont en accord avec les buts inhérents à la formation pharmaceutique tel qu’ils ont été définis par le règlement intérieur et avec les capacités individuelles de l’étudiant.

La Faculté de Pharmacie assure à tous les étudiants en formation initiale et à tous les praticiens en formation continue l’équité de l’accès aux moyens d’apprentissage dans le respect des objectifs qu’elle a fixés et en optimisant les moyens dont elle dispose.

***Concernant la participation des patients à l’enseignement médical et paramédical :***

La formation initiale et continue des pharmaciens et autres professionnels de santé est un processus d’acquisition de compétences professionnelles. Cette formation requiert la pratique. De ce fait, les pharmaciens en formation ont besoin d’équipements techniques adaptés à leur formation et d’environnement favorable à l’exercice notamment de la dispensation des produits de santé comme la pharmacie hospitalière.

La relation avec le patient via l’équipe médicale et paramédicacle peut avoir lieu en milieu hospitalo-universitaire ou dans d’autres structures hospitalières ou extra-hospitalières.

De ce fait, dans les ententes qui les lient aux Institutions de soins, la Faculté de Pharmacie de l’Université Libanaise convient des procédures qui assurent le respect du secret professionnel en rapport avec les patients traités dans les institutions de soins.

***Concernant l’organisation des études et des stages :***

La Faculté de Pharmacie promeut pour elle-même et avec les institutions partenaires des recommandations et des procédures visant la qualité éthique des études et des stages, en accord avec le but de la formation pharmaceutique. Elle garantit la qualité éthique des formations dont elle est directement responsable, et ceci par l’élaboration des procédures adaptées aux différentes activités académiques.

***Concernant les savoirs enseignés :***

La Faculté de Pharmacie est responsable de la dimension éthique de l’utilisation des savoirs qui sont dispensés au cours de ses programmes d’études : ces savoirs enseignés ne sont pas obligatoirement neutres au regard de ce qu’ils impliquent : dans toutes leurs dimensions, ils doivent impérativement respecter la dignité de la personne humaine dans l’assurance de la qualité des produits de santé dispensés.

**V. — L’éthique de la recherche en Faculté de Pharmacie**

La Faculté de Pharmacie adosse sa recherche universitaire aux principes de l’humanisme, de l’intégrité et de la qualité scientifique.

***Concernant les étudiants participant aux recherches :***

Les étudiants agissant comme des personnes ressources pour la recherche bénéficient de la même considération que les autres personnels de recherche, qu’il s’agisse d’une part des conditions générales de travail et d’autre part des critères de sélection et d’évaluation.

***Concernant les laboratoires de recherche de la Faculté de Pharmacie :***

Les thématiques et les méthodes sont choisies selon les meilleurs effets escomptés et selon les retombées les plus bénéfiques autant pour les personnes sujets de recherches, pour la population que pour l’environnement. Ces choix ne peuvent justifier la perte d’indépendance professionnelle des chercheurs ou de la Faculté de Pharmacie elle-même. Ces choix impliquent le respect de la dignité de la personne humaine et de son environnement.

L’analyse et la divulgation des résultats de recherche assurent la protection des personnes concernées selon le principe de la confidentialité médicale.

Par ses activités de recherche, chaque chercheur relié à la Faculté contribue au renom de sa structure propre ainsi qu’à celui de l’institution elle-même, dans le respect des autres chercheurs.

***Concernant les patients ou volontaires sains participant à la recherche :***

Les pharmaciens impliqués dans des études cliniques avec les autres professionnels de santé ont besoin de la participation de patients ou de volontaires sains à leurs recherches. Dans les ententes qui les lient à ces personnes et aux Institutions de soins, la Faculté de Pharmacie convient des procédures qui assurent le respect de la dignité et l’autonomie des personnes se prêtant à la recherche en tenant compte des principes de bienfaisance et de confidentialité.

Des règles d’éthique rigoureuses doivent être appliquées lors de dons de corps, d’organes et de produits humains en post mortem pour la recherche ou l’enseignement ; elles respectent dans tous les cas la volonté des donneurs quand elle a été exprimée et les lois en vigueur.

***Concernant les animaux participant à la recherche :***

Tout recours à des animaux en vue d'une expérimentation engage la responsabilité morale de chaque personne impliquée. La faculté de pharmacie est moralement responsable des expérimentations pratiquées sur les animaux de laboratoire dans ses locaux ; elle procède à l'application des bonnes pratiques de l'expérimentation animale et le respect de l'éthique animale dans les pratiques de la recherche biomédicale.

***Concernant l’utilisation et la valorisation des savoirs issus de la recherche :***

La Faculté de Pharmacie de l’Université Libanaise est responsable de la dimension éthique des savoirs issus des recherches menées sous son égide. Ceci a pour but un bénéfice individuel immédiat ou potentiel des patients et/ou un bénéfice collectif qui tient compte des répercussions éventuelles sur l’environnement, les individus et la société.

Les savoirs issus des travaux de recherche ne sont pas obligatoirement neutres et ont un aspect éthique dont les investigateurs sont appelés par la Faculté de Pharmacie à prendre la mesure. Leur utilisation ne peut être considérée éthique que si elle respecte certains critères dont le principal est le respect de la dignité de la personne humaine. Les retombées et bénéfices éventuels doivent profiter à tous les acteurs de la recherche au premier rang desquels il y a les patients concernés.

Tous les chercheurs y compris les étudiants doivent profiter des retombées scientifiques à proportion de leur participation active aux travaux, à la condition que cela n’entache pas leur indépendance professionnelle que ce soit dans leurs activités de soins, de recherche ou d’enseignement. La Faculté assure aux chercheurs, y compris les étudiants impliqués, la reconnaissance de leur propriété intellectuelle.

**VI. — L’éthique de la coopération avec d’autres Facultés de Pharmacie**

La coopération concernant l’enseignement comme la recherche est mise en œuvre avec les institutions privées Libanaises ou étrangères. Dans ces ententes de coopération, chaque Faculté de Pharmacie reconnaît les mêmes valeurs centrées sur la dignité humaine, applique les mêmes critères centrés sur le principe de justice et respecte les mêmes engagements de transparence et de responsabilité que dans ses ententes nationales ou régionales.

**VII. — L’apprentissage de l’éthique pharmaceutique**

La Faculté de Pharmacie a un programme de formation explicite au professionnalisme pharmaceutique, lequel inclut la formation initiale et continue à l’éthique pharmaceutique.